Affiché le 19/09/2019

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-sept du mois de septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Claviers, dûment convoqué en date du 10 septembre 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérald PIERRUGUES, Maire.

PRESENTS : Gérald PIERRUGUES, Didier VALENTI, Philippe COLLIGNON, Joseph VALPARAISO, Sylvie BRUNIAU, Ange CASTELLOTTI, Guillaume CASCIARI, Frédéric GERST, Sarah GRIFFITHS, Carol IVARS, Hélène TAUPIN.

ABSENTS : Roland BULLMAN.

EXCUSES : Jean-Paul CAVALIER, Vincent GUIGOU, Raphaël SERRA.

PROCURATIONS : Jean-Paul CAVALIER donne procuration à Philippe COLLIGNON,
Vincent GUIGOU donne procuration à Ange CASTELLOTTI,
Raphaël SERRA donne procuration à Joseph VALPARAISO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Ange CASTELLOTTI.

Le compte-rendu de la séance du 10 juillet 2019 est lu et approuvé à l'unanimité.

Avant d'aborder les points prévus à l'ordre du jour, Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il est possible de retirer une délibération de l'ordre du jour, à savoir :

– *Vente d'un chemin communal désaffecté situé entre les parcelles B 1486 et B 153*

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le retrait de ce point de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il est possible d'ajouter une délibération à l'ordre du jour, à savoir :

– *Création d'un emploi non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité.*

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

1. Attribution d'une subvention au Syndicat d'Initiative.

Le Maire indique au Conseil Municipal que le Festival de Musique Ancienne de Callas a organisé un concert le 23 juillet 2019 sur la commune de Claviers. Les frais de restauration des musiciens ont été réglés par le Syndicat d'Initiative. Cette dépense n'étant pas prévue à son budget, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention complémentaire de 215,00 € au Syndicat d'Initiative de Claviers afin de couvrir lesdits frais de restauration.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire d'attribuer une subvention de 215,00 € au Syndicat d'Initiative de Claviers.

Délibération n°41/2019

2. Décision modificative n°2 – Budget Principal Commune

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal n° 26/2019 du 8 avril 2019 approuvant le Budget Primitif,
Vu la décision modificative n°1 approuvée par délibération n°33/2019 du 03/06/2019,

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le Conseil municipal DÉCIDE **:**

Article 1er
D'approuver la proposition de M. le Maire d'effectuer des virements de crédits.

Article 2
D'autoriser les virements de crédits exposés en annexe.

Article 3
D'autoriser M. le Maire à signer tous documents y afférents.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615231 : Entretien et réparations voiries	0,00 €	89 785,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**0,00 €**	**89 785,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-6413 : Personnel non titulaire	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	**0,00 €**	**30 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-023 : Virement à la section d'investissement	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	**120 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00 €	215,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**0,00 €**	**215,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**120 000,00 €**	**120 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	120 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	**0,00 €**	**0,00 €**	**120 000,00 €**	**0,00 €**
R-1341 : Dotation d'équipement des territoires ruraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	120 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**120 000,00 €**
Total INVESTISSEMENT	**0,00 €**	**0,00 €**	**120 000,00 €**	**120 000,00 €**
Total Général		**0,00 €**		**0,00 €**

(1) y compris les restes à réaliser

Délibération n°42/2019

3. Décision modificative n°1 – Budget Eau & Assainissement.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal n° 30/2019 du 8 avril 2019 approuvant le Budget Primitif de l'Eau et de l'Assainissement,
Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le Conseil municipal DÉCIDE **:**

Article 1er

D’approuver la proposition de M. le Maire d'effectuer des virements de crédits.

Article 2
D’autoriser les virements de crédits exposés en annexe.
Article 3
D’autoriser M. le Maire à signer tous documents y afférents.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61528 : Entretien et réparations autres biens immobiliers	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**15 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	**0,00 €**	**15 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**15 000,00 €**	**15 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**15 000,00 €**
D-2156 : Matériel spécifique d'exploitation	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**0,00 €**	**15 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total INVESTISSEMENT	**0,00 €**	**15 000,00 €**	**0,00 €**	**15 000,00 €**
Total Général	**15 000,00 €**		**15 000,00 €**	

(1) y compris les restes à réaliser

Délibération n°43/2019

4. Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d’Assainissement Collectif de l’année 2018

Après présentation de ce rapport par M. Didier VALENTI, 1er adjoint, le conseil municipal ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d’Assainissement Collectif de la commune pour l’année 2018

Délibération n°44/2019

5. Création d’un emploi non-permanent pour un accroissement temporaire d’activité.

Considérant qu’il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d’activité d’ATSEM Principal 1ère Classe à raison de 32,75 heures par semaine soit 40 heures hebdomadaires effectives en période scolaire, dans les conditions prévues à l’article 3 de la loi n°84-53, à savoir : contrat d’une durée maximale de 12 mois compte-tenu des renouvellements pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Le Conseil Municipal, ouï l’exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

Décide de créer un emploi non permanent d’ATSEM Principal 1ère Classe à raison de 32,75 heures par semaine soit 40 heures hebdomadaires effectives en période scolaire.

Décide que la rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'ATSEM Principal de 1ère classe, Indice Brut 380, Indice Majoré 350

Dit que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 23 septembre 2019.

Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Délibération n°45/2019

6. Questions diverses.

Le Maire indique que quatre membres du Syndicat d'Initiative de Claviers sur sept ont présenté leur démission et fait part de son souhait de le voir maintenu au sein de la commune. Il conviendrait donc de remplacer au moins trois des quatre membres démissionnaires afin d'obtenir un nombre de membres conforme à ses statuts.
Il est indiqué qu'une assemblée générale est prévue le 6 octobre prochain en ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Claviers, le 18 septembre 2019

Le Maire, signé

Gérald PIERRUGUES